

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 08 Novembre 2019

Convocations envoyées le vingt trois Octobre deux mille dix neuf.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le huit Novembre deux mille dix neuf sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

**Étaient présents :**

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard  
CHASTANG Marcel  
GARNIER Bernard  
PHILIPPOT Daniel  
PHILIPPOT Jean-Noël  
RENAULT Philippe  
VIRELY Jean-Marie.

Mesdames : MUCHERL Monique  
VERRIER Marie-Luce.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Messieurs GOULT Michel, de GUITAUT Hugues, SALOMON Grégory.

**Absent(s) :** Messieurs BIRAUD Sébastien, DELLA-POLLA David, Madame PINTER Marie-Thérèse.

**Secrétaire de séance :** Monsieur GARNIER Bernard.

**Monsieur le Maire :**

✚ Ouvre la séance à 20 h 00.

✚ Donne lecture du PV de la séance du 4 Octobre 2019.

### **Ordre du jour :**

#### **N° 2019-072 – Division de la propriété cadastrée BI 39 pour la bâche incendie secteur Ouest :**

Monsieur François MONIN est d'accord pour céder une parcelle Route d'Avallon cadastrée BI 39 de 150 m<sup>2</sup> soit 10 m x 15 m.

En contrepartie, la commune s'engage à fleurir la tombe de la famille MONIN.

Le devis du géomètre Matthieu TISSANDIER s'élève à un montant de 660 € HT soit 792 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** de fleurir la tombe de la Famille MONIN,

**Accepte** le devis de Monsieur TISSANDIER d'un montant de 660 € HT soit 792 € TTC,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

#### **N°2019-073 – Remplacement poste cabine haute – Rue de Semur :**

Devis d'ENEDIS d'un montant de 36.604,02 € pour la suppression de la cabine haute plus lignes aériennes reliées à cette cabine. Il resterait 27.604,02 € à la charge de la Commune. Le SICECO nous attribuant 9.000 € de subvention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** le devis d'ENEDIS,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**N°2019-074 – Recyclage transformateur Station d'épuration :**

Devis d'ENEDIS d'un montant de 2.241,37 € pour la dépose et la destruction du transformateur dans le chemin de la Station d'épuration.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** le devis d'ENEDIS,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**DICRIM – Reconnaissance sur les risques majeurs sur l'A6 :**

Reconnaissance sur les risques majeurs sur l'A6.

Risques : transport de produits toxiques sur l'A6 impliqués dans un accident, canicule, grand froid...

La commune a pour rôle d'informer sur les risques et mesures à prendre.

Sécurité sur la D 954 ?

Les horaires d'ouverture de la Mairie sur le document sont erronés et il n'y a pas de sirène à EPOISSES.

Pas de vote, le Conseil souhaite prendre le temps d'analyser le document.

**N° 2019-075 – Adhésion de la Commune de SEIGNY au sein du SESAM :**

Le Maire,

Expose à ses collègues,

Que le Syndicat lors de sa réunion du Comité syndical du 15/10/2019 a répondu favorablement à la demande d'adhésion de la Commune de Seigny (délibération 41.2019-1706),

Que cette adhésion se fera aux conditions fixées par le SESAM, notamment sans que cela ne pénalise les communes adhérentes,

Que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5211-18 et suivants) et de la loi n° 99-586 du 12/07/1999 relative à la simplification de la coopération intercommunale, les conseils municipaux des communes adhérentes doivent se prononcer sur le principe de l'adhésion de cette nouvelle commune conduisant à l'extension du périmètre syndical.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Entendu l'exposé du Maire,**

**Considérant :**

La délibération n° 32/2019 du 25/09/2019 de la Commune de Seigny demandant son adhésion au SESAM,

Que l'adhésion de cette nouvelle commune s'effectue aux conditions fixées par le Comité syndical sans modifier les conditions de fonctionnement du SESAM,

Que cette nouvelle commune aura les mêmes droits et devoirs que toutes les collectivités du Syndicat, notamment en matière tarifaire du prix de l'eau et de l'assainissement,

**Emet un avis favorable** à l'adhésion de la Commune de Seigny à compter du 01/01/2020 ou de la date d'effet figurant dans l'arrêté préfectoral qui sera pris,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-076 – Décision modificative :**

Afin de pouvoir payer les travaux du SICECO pour la suppression des lignes HTA, une décision modificative doit être prise.

ID	2041581/20	GFP / Biens mobiliers, matériels	+ 1.029 €
ID	2041582/20	GFP / Bâtiments et installations	+ 27.971 €
ID	2111/21	Terrains nus	- 29.000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** la décision modificative,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-077 – Indemnité de conseil de Monsieur le Trésorier :**

Montant brut : 487,25 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide** de verser l'indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-078 – Demande d'aide financière du Club Espoir :**

Le Club Espoir demande une aide financière pour l'accès au numérique des adhérents âgés pour un montant de 500 €.

Une subvention 2019 ayant déjà été affectée, un débat s'instaure.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** de donner une aide financière de 500 € au Club Espoir,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 5**

Déposé en Sous-Préfecture

**Panneau d'affichage par communication électronique :**

Un débat s'instaure sur l'utilité et le lieu où l'implanter.

Le Conseil rejette ce projet de panneau.

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-079 – Limitation de vitesse :**

Le Conseil souhaiterait l'instauration de panneaux 30 km/h sur la commune pour limiter la vitesse à 30 km/h sur toute la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Mandate** Monsieur le Maire pour prendre contact avec le Conseil Départemental pour instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h sur toute la Commune,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 7**

**Contre : 3**

**Abstention(s) : 2**

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-080 – Radars pédagogique :**

Le Maire propose d'installer des radars pédagogiques sur la commune, route d'Avallon, Changy, route de Semur et rue de la Gare.

Le cout s'élèverait à 2.100 € HT par radar électrique, remise de 25 %.

Fixation pour poteau/ mât... à définir.

Coût total devis ÉLAN CITÉ : 6.456,00 € HT soit 7.747,20 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** d'installer des radars pédagogiques,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 7**

**Contre : 3**

**Abstention(s) : 2**

Déposé en Sous-Préfecture

**Questions diverses :**

⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil d'un abonnement à Panneau Pocket pour un montant de 130 € TTC par an, consistant en un système d'alerte et d'information des habitants par application mobile. Les modalités d'installation de l'application seront fournies ultérieurement aux habitants, dès formation du secrétariat.

⇒ La commune pourrait faire l'acquisition de l'ancien restaurant SIMMONEAU. Après visite chez l'ABF, avis favorable pour démolir la partie arrière afin de créer un endroit de stationnement.

⇒ Courrier de Monsieur Michel SOOKHOO.

⇒ Fermeture de la Mairie du 23 Décembre 2019 au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, réouverture le 2 Janvier 2020.

⇒ Distribution par Monsieur Jean-Marie VIRELY de la lettre qu'il a adressée à Madame EAP-DUPIN, Présidente de la CCTA, au sujet des travaux de la piscine.

⇒ Prochaine réunion : Vendredi 06/12/2019 à 20H.

**L'ordre du jour étant épuisé,**

**La séance est levée à 22 h 30.**

Les Conseillers,

Le Maire,  
CHASTANG Marcel